

PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES et DEPARTEMENTALES

Cette fiche synthétise les dispositions principales que vous retrouverez dans le guide de reprise des épreuves régionales et départementales.

1. Tests non obligatoires pour les licenciés avant la reprise des compétitions,
2. Chaque club désigne un référent « COVID »,
3. Lorsqu'un licencié a des symptômes, il doit le signaler à son médecin traitant,
4. Lorsque le club compte **au moins 3** joueurs identifiés porteurs du virus dans une catégorie de pratiquants (sur 7 jours glissants) :
 - a. Le virus est dit circulant au sein du club
 - b. Le club doit adapter l'organisation de ses entraînements (Groupes de 10 personnes max)
 - c. Le référent « Covid » doit aviser l'instance (Ligue/district)
 - d. Le club peut demander le report de ses rencontres pour la catégorie concernée. La commission d'organisation jugera du bien-fondé de la demande.

Notamment le club doit fournir un document ARS ou à minima une attestation médicale d'un médecin généraliste indiquant que le virus est dit circulant au sein du club et que la catégorie concernant compte au moins **3** cas positifs. Les reports seront prononcés pour une durée minimum de 14 jours.

Organisation des rencontres

- **Port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour toute personne (à partir de 11 ans) entrant dans le stade. Sont dispensés pendant la rencontre, les Joueurs, arbitres et entraîneur principal. Les personnes sur le banc de touche portent le masque. Le club recevant doit avoir à disposition masques et gel en cas de besoin pour les officiels

- **Vestiaires (Décret 13/08 modifiant Art 44 décret du 10 Juillet)**

Les vestiaires sont autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls joueurs, staff et officiels
- Limiter le temps de présence
- Remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette
- Aérer et Désinfecter les Vestiaires régulièrement

- **Officiels**

Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrières et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) à savoir vestiaire désinfecté, gel hydro alcoolique, masque.

- **Buvettes**

Buvettes autorisées dans le respect des règles sanitaires strictes (Sens circulation – Masques – Distanciation – Pas de stationnement des personnes devant les buvettes). Utilisation de bouteille individuelle uniquement

- **Spectateurs (Décret 29/08 modifiant Art 42 décret du 10 Juillet)**

Les spectateurs sont autorisés en tribune et debout dans le respect des règles sanitaires et du port du masque obligatoire (Jauge maxi 5000 personnes).

- **Animations – Protocoles avant et après match**

Toutes les animations sont interdites

Pas de protocole avant match et après match entre joueurs et arbitres

Cette note synthétique a pour objet de vous aider dans l'organisation des rencontres.

Pour plus de détails, vous pourrez consulter le Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales disponible sur les sites de la ligue et districts.

Ces dispositions tiennent compte du cadre législatif et des recommandations gouvernementales en vigueur à la date de sa publication et pourront donc faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution des règles fixées par les instances gouvernementales et sanitaires.

Le 25/09/2020

